

Mauritanie

Développements clés depuis mai 2001

Le Mines Advisory Group(MAG) a conduit une mission d'évaluation en décembre 2001, de même que UNMAS en 2002. La Mauritanie a soumis un 1^{er} rapport de transparence - tel que requis par l'article 7- daté du 20 juin 2001. Le rapport actualisé a été produit le 12 juin 2002. La Mauritanie a déclaré un stock de 5.728 mines antipersonnel ; Ce stock sera entièrement conservé.

Interdiction des Mines

La république Islamique de Mauritanie a signé le Traité d'interdiction des Mines Antipersonnel le 03 décembre 1997 et l'a ratifié le 21 juillet 2000 ; Le traité est entré en vigueur le 01 janvier 2001.

La Mauritanie a soumis son 1^{er} rapport de transparence tel que requis par l'article 7 le 20 juin 2001, ce pour la période allant du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2001. Le rapport annuel de transparence pour la période du 1^{er} juin 2001 au 1^{er} juin 2002 a été soumis le 12 juin 2002.

Les deux articles de transparence font état de la loi 99-07 du 20 janvier 1999 de mise en œuvre sur le plan national. Selon l'Office National de Déminage Humanitaire (ONDH), cette loi est encore sous forme de projet et attend d'être finalisée.^[220] Cette loi stipule que toute utilisation, production, achat, vente, conservation, importation, exportation ou stockage de Mines Antipersonnel sera puni d'une peine d'emprisonnement de 10 ans et d'une amende de 10 millions de francs Mauritaniens (US\$ 37,827).^[221]

La Mauritanie a participé à la 3^{ème} Réunion des Etats Parties au traité d'interdiction des Mines Antipersonnel en septembre 2001 à Managua au Nicaragua de même qu'aux réunions intersessionnelles en janvier et mai 2002. La Mauritanie a fait une déclaration lors du « Séminaire régional sur la Convention d'Ottawa en Afrique du Nord » à Tunis les 15-16 janvier 2002 réaffirmant son engagement pour l'interdiction des Mines Antipersonnel.^[222]

Un comité national, mis en place en décembre 2001, est responsable des questions se rapportant aux mines antipersonnel.^[223] Le secrétariat permanent du comité est assuré par l'Office National de Déminage Humanitaire.^[224]

En novembre 2001, la Mauritanie a soutenu et voté en faveur de la résolution 56/24M de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le traité d'interdiction des mines antipersonnel.

Production, Transfert et Stockage

La Mauritanie déclare n'avoir jamais produit des mines antipersonnel.^[225] Aucune activité d'exportation des mines antipersonnel ne lui est reconnue. Dans le rapport de transparence de juin 2001, requis par l'article 7, la Mauritanie a fourni des informations détaillées sur son stock de mines. Ce stock est de 5,728 mines antipersonnel, comprenant 1,890 mines plastiques de « model 51 » fabriquées par la France,^[226] 1,838 PMN de fabrication soviétique et 2,000 mines MP (seraient probablement des PMA-3 fabriquées par l'Ex Yougoslavie).^[227] La Mauritanie a signalé que toutes ces mines seront conservées pour les besoins de la formation, conformément aux dispositions de l'article 3 du traité d'Interdiction des Mines Antipersonnel.^[228]

Dans le rapport de transparence requis par l'article 7, la Mauritanie déclare que 8,084 mines non-déTECTABLES de type « 51 » ont été transférées pour être détruites, mais ne fournit aucune information sur l'état actuel de la destruction de ces mines.^[229] Dans un document daté de février 2001, la Mauritanie déclare avoir détruit pendant les trois dernières années 8,084 mines antipersonnel, dont 60% (environ 4,850) provenaient des stocks et 40% (environ 3,234) des opérations de déminage.^[230]

Problème des Mines Antipersonnel, Enquête et Evaluation

Le problème des mines et des armes et munitions non-explosées (Uxo) dans la partie Nord de la Mauritanie est le résultat de l'implication du pays dans le conflit de la région contestée du Sahara Occidental. Entre 1975 et 1978, la Mauritanie a occupé le 1/3 sud du Sahara Occidental, et avec les Forces armées Marocaines ont combattu le Front Polisario (Front Populaire de Libération de Saguia El Hamra et Rio de Oro), mouvement indépendantiste du Sahara occidental. Toutes les parties en conflit ont utilisé des mines antipersonnel de manière intensive.

Du 08 au 15 décembre 2001, L'ONG britannique d'action contre les mines MAG a conduit une mission d'évaluation en Mauritanie, avec le soutien financier du Canada. Dans son rapport de mission d'évaluation, MAG note que aussi bien les militaires Mauritaniens que les Marocains ont planté des champs et des ceintures de mines de protection et de défense, essentiellement autour des centres urbains et des biens économiques, tandis que le Front Polisario utilisait des mines pour interrompre les communications, protéger leur retraite, et/ou pour détruire les principaux intérêts économiques Mauritaniens: Les mines de minerais de fer de Kedia d'Idjill, Guelb El Rhein, et M'Haoudat et les chemins de fer servant pour l'acheminement du minerais vers la côte.^[231]

A une moindre échelle, des engins explosifs abandonnés pendant la période coloniale ont été retrouvés dans d'autres régions du pays. De plus, le déplacement des dunes, l'instabilité du terrain et l'absence de barrières naturelles constituent de sérieux obstacles aux opérations de déminage ce qui accroît les dangers pour les populations civiles.^[232]

L'ampleur exacte du problème des mines et des UXO demeure en majorité imprécise; il n'existe pas de fichiers et très peu d'actions de collecte de données ont été conduites.^[233] Les Zones affectées par les mines antipersonnel et les UXO sont localisées dans les régions Nord du Dakhlet

Naoudhibou, Adrar, et Tiris Zemour; Dans ces zones, la plupart des mines sont autour des centres urbains tels que Nouadhibou, Zouerate et Bir Moghreim.^[234] Les villes de Choum, F'derick, Atar, Chinguiti et Boulenoir, de même que les régions reculées le long de la frontière Nord et Sud sont également affectées par les mines antipersonnel^[235]. Selon MAG « compte tenu de la taille et de la densité des champs de mines visités par MAG » la précédente estimation de 50,000 à 100,000 mines encore présentes dans le sol, « ne semble pas irréaliste ».^[236]

D'après l'Office national de Déminage Humanitaire, les zones affectées par les mines et les UXO avoisinent les 310,000 Km² et concernent environ 294,000 personnes, principalement des citoyens précédemment nomades qui poursuivent leurs activités pastorales.^[237] Les principales activités économiques sont entravées par la présence des Mines antipersonnel et des UXO, à savoir : L'extraction du fer, la pêche le long de la côte, le commerce le long de la route en provenance du Maroc, le tourisme sur la côte dans les zones du désert.^[238]

Du 3 au 11 avril 2002, Le Service d'Action contre les Mines des Nations Unies a organisé une mission inter - agence des Nations Unies afin de « définir l'ampleur et la nature du problème des Mines Antipersonnel/UXO en Mauritanie » et a fait des recommandations pour la mise en œuvre d'activités d'action contre les mines.^[239] Aucun rapport n'est encore disponible.

Financement de l'Action contre les Mines

La Mauritanie a alloué approximativement \$850,000 annuellement dans son budget de défense nationale à l'Office National de Déminage Humanitaire pour l'élimination des mines.^[240]

Les Etats-Unis d'Amérique ont fait un don de \$729,000 dans son financement annuel 2001 pour la construction d'une structure régionale de déminage à Nouadhibou, le principal centre économique de la Mauritanie.^[241] Les Etats-Unis d'Amérique ont également fourni du matériel de communication radio à l'ONDH en avril 2002.^[242]

Elimination des mines

L'ONDH, établi en 1999 au sein du Corps des Ingénieurs de l'armée Mauritanienne, demeure le seul organisme actif pour la question des mines en Mauritanie ; il entreprend aussi bien les opérations d'élimination des mines que l'éducation sur les risques liés aux mines.^[243] Ses activités restent toutefois limitées du fait du manque de personnel, d'équipement et de ressources financières.^[244]

La Mauritanie rapporte que des opérations d'élimination des mines ont été conduites entre juin 2001 et juin 2002 à Zouerate et Nouadhibou, mais ne fournit aucune information sur la superficie des zones déminées ni les quantités et les types de mines éliminées.^[245] Selon le Cdr Alioune Ould Mennane de l'ONDH, un total de 250 mines antipersonnel et 180 mines antitank ont été éliminées et détruites durant la première moitié de l'année 2002.^[246] Cette information ne précise pas si ce stock comprend les 280 engins explosifs éliminés en avril 2001 lors des opérations de déminage de 14 km le long de la route entre le point de contrôle de frontière de Bin Gandouz et le chemin de fer Mauritanien, opération conduite par une équipe conjointe Maroc - Mauritanie.^[247] Le 4 octobre 2001, une équipe conjointe Maroc – Mauritanie a effectué le déminage le long du trajet emprunté par le rallye Paris - Dakar.^[248]

Education aux risques liés aux mines

Le programme d'assistance des Etats-Unis d'Amérique a fourni des équipements et des stages de formation à l'Office National de Déminage Humanitaire afin de lui permettre de mettre en œuvre ses propres programmes de campagne de sensibilisation aux risques liés aux mines antipersonnel, mais selon MAG, la population que l'ONDH pourrait toucher est réduite.^[249]

Du 24 juin au 4 juillet 2001 l'UNICEF a organisé un séminaire d'éducation sur les risques liés aux mines portant sur les techniques de base au bénéfice de 50 nomades.^[250] MAG indique la Mauritanie nécessite des appuis supplémentaires pour la mise en œuvre de la suite du programme d'éducation aux risques liés aux mines.^[251]

L'ONDH a soumis une proposition de projet à l'UNICEF dans le but d'inclure l'éducation aux risques liés aux mines dans le programme scolaire officiel.^[252]

Victimes des mines et Assistance

En janvier 2001, lors du rallye Paris –Dakar, un ressortissant Portugais a été blessé par l'explosion d'une mine sur laquelle son véhicule a percuté. Aucun autre incident n'a été enregistré en 2001. Toutefois, compte tenu de l'étendue du pays et du mode de vie nomade des populations, il est possible que tous les cas d'incidents liés aux mines ne soient pas signalés.

Entre 1978 et 2000, 343 personnes ont été tuées et 239 sérieusement blessées au cours d'accidents liés aux mines antipersonnel.^[253] Cependant le rapport d'évaluation de MAG en comparaison avec les données de l'ONDH qui signale quelques légers cas de victimes, 324 mais le même nombre de blessés.^[254] Ces données mentionnent également 584 chameaux et baudets tués par les mines et UXO et 32 véhicules détruits.

La politique du gouvernement ne fait pas de distinction entre et les victimes de mines et les autres personnes handicapées. Les cas d'urgence sont évacués vers Nouakchott ou vers les hôpitaux régionaux, mais les infrastructures d'intervention sont limitées. Des

programmes communautaires de réhabilitation ont été mis sur pied dans le pays. Cependant, les infrastructures spécialisées des handicapés sont basées à Nouakchott et par conséquent ne sont accessibles qu'à une minorité de la population.^[255] En janvier 2002, l'ONDH a fait état des programmes d'assistance aux victimes, mais aucun autre détail n'est disponible à ce sujet.^[256]

[220] Email à LM (Handicap International -Belgique) du Commandant Alioune Ould Mennane, de l'Office National de Déminage Humanitaire , le 22 juin 2002.

[221] Volet A du Rapport de transparence -requis par l'article 7- du 20 juin 2001; Volet A du Rapport de transparence du 12 juin 2002. Taux de change: US \$ 1 = 264 francs locaux (cours du 31 juillet 2002)

[222] Déclaration du Lieutenant Colonel Abdi Ould Ahmed T'feil, Directeur de l'Office National de Déminage Humanitaire lors du Séminaire Régional sur la Convention d'Ottawa en Afrique du Nord , à Tunis le 15 janvier 2002.

[223] Le comité national comprend les Ministres de la Défense, de l'Intérieur, de la justice, des Affaires étrangères et de la coopération; un membre du parlement, un membre du Sénat, un représentant de la société civile (sans autre précision). Le comité se réunit deux fois par an. Information fournie à l'Observatoire des Mines (Handicap-International Belgique) par un Email du Cdr Alioune Ould Mennane, de l'Office National de Déminage Humanitaire, le 22 juin 2002.

[224] Email du Cdr Alioune Ould Mennane, de l'Office National de Déminage Humanitaire à l'Observatoire des Mines (Handicap International) le 22 juin 2002.

[225] Volet E du rapport de transparence- requis par l'article 7- du 20 juin 2001

[226] MAG affirme que ces mines antipersonnel appelées APID 51 seraient probablement les mines les plus répandues dans le sol. Information contenue dans le « Rapport d'évaluation de la Mauritanie pour le compte du département Canadien des Affaires Etrangères et du Commerce international » Décembre 2001, p.2

[227] Le Rapport de transparence, volet B du 20 juin 2001 mentionne 2,400 mines MP; le rapport de transparence –volet B- du 12 juin 2002 mentionne 2,000 mines MP. La Mauritanie a confirmé à l'Observatoire des Mines que le chiffre exact est de 2,000. Email du Cdr Alioune Ould Mennane, ONDH, 22 juin 2002.

[228] Volet D du rapport de transparence requis par l'article 7 du 20 juin 2001.

[229] Ibid

[230] ONDH « Information sur la situation générale des Zones Minées en Mauritanie » février 2001

[231] Mines Advisory Group, « Mauritanie: Rapport d'évaluation pour le compte Du Département canadien des Affaires Etrangères et du Commerce International » Décembre 2001, p.2

[232] Pour plus de détails, voir le Rapport 2001 de L'Observatoire des Mines, pp.98-99.

[233] MAG, « Mauritanie: Rapport d'évaluation » Décembre 2001, p.2.

[234] Ibid

[235] Ibid

[236] Ibid

[237] Ibid, p.4

[238] Ibid, p.5

- [239] UNMAS, « Mission d'évaluation en Mauritanie, termes de référence » Document non daté expédié à l'Observatoire des Mines par L'ONDH par Email, 1 avril 2002
- [240] MAG, « Mauritanie: Rapport d'évaluation, » Décembre 2001, p.6 Le Cdr Alioune Ould Mennane a précisé que le financement est destiné à l'élimination des mines. Email à L'Observatoire des Mines, 22 juin 2002.
- [241] Département d'Etat des USA, « To Walk the Earth in Safety », Novembre 2001, p.8
- [242] Email envoyé à l'Observatoire des Mines par Deborah Netland, Directeur du Program de Deminage Humanitaire au Département d'Etat des USA, 2 juillet 2002
- [243] MAG, « Mauritanie : rapport d'évaluation' » Décembre 2001, p.5
- [244] Ibid, p.12
- [245] Volet I du Rapport de Transparence –requis par l'article 7 – du 12 juin 2002.
- [246] Email du Cdr Alioune Ould Mennane de l'ONDH à l'Observatoire des Mines, 22 juin 2002
- [247] Interviews du Lt Col Ould Ahmed T'feil, Directeur de l'ONDH, à Managua le 16 septembre 2001 et à Genève le 29 janvier 2002.
- [248] Email du Cdr Alioune Ould Mennane de l'ONDH, 22 juin 2002
- [249] MAG, « Mauritanie :rapport d'évaluation, » Décembre 2001, p. 10
- [250] L'atelier a coûté US \$10,000. Email du Cdt Alioune Ould Mohamed El Hacen de l'ONDH , 12 août 2001.
- [251] MAG, « Mauritanie : Rapport d'évaluation, » Décembre 2001, p.10.
- [252] Email du Cdt Alioune Ould Mennane de l'ONDH, 22 juin 2002.
- [253] Voir le Rapport de l'Observatoire des Mines 2001, p. 104.
- [254] Mines Adisory Group, « Mauritanie : Rapport d'évaluation pour le compte du Département Canadien des Affaires Etrangères et du Commerce International, » Décembre 2001 , p.5.
- [255] Voir Le Rapport de l'Observatoire des Mines 2001 , p p. 104 –105.
- [256] Séminaire régional sur la Convention d'Ottawa en Afrique du Nord, par le Lt Col Abdi Ould Ahmed T'feil, Directyeur de l'ONDH, Tunis, 15 janvier 2002.